

# **PÉTITION CONTRE LE DÉPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS DE COTIGNAC !**

**À L'ADRESSE DE M. LE MAIRE JEAN-PIERRE VERAN**

**COTIGNAC**, le plus emblématique des villages provençaux aux yeux du monde entier, étant un chef d'œuvre unique hérité de l'histoire, sa place de la Mairie étant le cœur de la vieille ville, le monument aux morts en étant l'âme ;

**LA CHARTE INTERNATIONALE DE VENISE <sup>1964</sup> INTERDISANT LE DÉPLACEMENT DU MOMUMENT AUX MORTS**, en stipulant :

**Art 1. :** « La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle ;

**Art 7. :** Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En conséquence le DÉPLACEMENT de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient ;

**NOUS CONSIDÉRONS**, avec tous les amoureux de la Provence et de ses villages que l'authentique trésor patrimonial de Cotignac – aujourd'hui précisément son monument aux morts menacé de « déplacement » illicite par le projet de « rénovation » de la place de la Mairie – doit être préservé à tout prix « in situ », tel qu'immortalisé aux yeux du monde entier par la littérature, la peinture et la photographie, à l'image de la récente « révélation » de Jean-Pierre Cassely : « Après avoir passé le petit village de Carcès, nous nous dirigeons sur Cotignac pour y découvrir **sans doute le monument aux morts le plus insolite de France...** “ C'est une stèle toute simple d'où émerge la tête casquée d'un poilu. En faisant le tour du monument on constate, que ce soldat est bien là, protégé par le monument qui lui sert de tranchée, avec son équipement militaire et prêt à lancer une grenade (1). ” »



**Premiers signataires :** Fortune ADONNE, Désiré BERNARD, Lucien CARMAGNOLLE, Félix GERARD, Albert REQUIN, Ernest THIVOLLE, Jules FABRE, Adrien POTHONNIER, Ernest CHEILAN, Bruno MOLINARD, Victor MARTHIN, Ismaël ADONNE, Darius RIGAUD, Augustin ABEILLE, Félicien CAPUS, Félix RIGAUD, Arthur FENOUIL, Victor BLANC, Paul-Pascal GARNIER, Jules BROUTIN, Amédée ROMÉY, Adrien RAYNOUARD, Philémon REQUIN, Emilien SIGAUD, Albert SIGAUD, Auguste RECOURS, Gabriel VERLAQUE, Jules MARIN, Félix REBOUL, César COL, Paul ABEILLE, Darius CARMAGNOLLE, Laurent BLANC, Albert FABREGUE, Paul-Alexis GARNIER, Paul FABRE, Victor ROUX, Camille BLANC, Roland SABATIER, Sylvain FABREGUE, Marcel GIRAUD, Bertier JASSAUD, Louis MONTGAILLARD, Antoine PASCAL, Félix FLOTTE, Julien RIGAUD, Gonzague GARCIN, Jean PREIRE, Nicolas BATTAGLIA, Loups GIANNINI, Raymond GORGHINO, Alain ARNOUX, Albert BENZO, Jean GAUTHIER, Félix MAILLE, Lion GERARD, Gabriel PHILIS (2).

**NOUS VOUS DEMANDONS TOUS le maintien « in situ », à son lieu d'origine, de ce MÉMORIAL POIGNANT** faisant corps avec l'histoire, le principe vital et la Civilisation dont le fleuron de Cotignac témoigne, à la suite des premiers signataires, ci-dessus, dont vous reconnaîtrez les noms.

<sup>1</sup> Provence Insolite et secrète de Jean-Pierre Cassely

<sup>2</sup> Morts pour la France (inscrits sur le Monument aux Morts de Cotignac)